

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 23696
Numéro SIREN : 538 013 210
Nom ou dénomination : CENTAURUS NATION-BASTILLE

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt 74911

CENTAURUS NATION-BASTILLE
Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000€
Siège social : 50, rue Taitbout – 75009 Paris
538 013 210 RCS Paris

(ci-après, la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 23 MAI 2024

(...)

* * *

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Révocation de la société CENTAURUS en sa qualité de Président avec effet immédiat et nomination d'un nouveau Président avec effet immédiat)

L'Assemblée Générale décide de révoquer la société CENTAURUS de son mandat de Président de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer la société RISPA en qualité de Président de la Société pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'Assemblée Générale décide que la société RISPA ne sera pas rémunérée au titre de son mandat de Président de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Révocation de la société SAS HÔTELIÈRE FALCO et de la société ARROW CONSEILS en leur qualité de Directeurs Généraux avec effet immédiat)

L'Assemblée Générale décide de révoquer la société SAS HÔTELIÈRE FALCO de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer la société ARROW CONSEILS de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Dénonciation du contrat de gestion conclu en date du 25 novembre 2015 entre la Société et CENTAURUS HOSPITALITY MANAGEMENT (anciennement Paris Inn Group SAS))

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 6.3 dudit contrat conclu le 25 novembre 2015 entre la Société et CENTAURUS HOSPITALITY MANAGEMENT de dénoncer le contrat et s'opposer ainsi au renouvellement automatique dudit contrat par tacite reconduction à effet le 25 novembre 2024.

L'Assemblée Générale autorise ainsi le nouveau Président de la Société, RISPA à prendre toute mesure nécessaire, utiles ou complémentaires afin de dénoncer et mettre fin audit contrat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Assemblée Générale, ledit procès-verbal étant répertorié sur les registres des assemblées.

Page de signature

la société RISPA

Représentée par son Président la société ETERNAM, elle-même
représentée par Jonathan DONIO

Extrait certifié conforme à l'original

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line and a small flourish.